

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

-

NOTE DE SYNTHESE

L'article 242 de la loi de finances n°2018-1317 pour 2019 a été modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 qui a permis à des collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation a démarré à partir des comptes de l'exercice 2021 et s'est poursuivie jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

L'article 145 de la loi de finances n°2022-1726 du 30 décembre 2022 pour 2023 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU.

Dans la poursuite des actions déjà engagées en matière de modernisation de ses outils de gestion, la Ville s'est portée candidate au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document de synthèse, se substituant au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs dont favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 entérine la substitution du CFU au compte administratif et au compte de gestion pour les collectivités ayant participées à l'expérimentation et généralise l'application du CFU à compter de l'exercice 2026.

Par opposition au budget primitif (BP), le CFU permet de rapprocher les prévisions (inscrites au BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation.

Préambule

A la lecture du Compte Financier Unique, il est constaté pour l'année 2024 un taux d'épargne brut de 17.13% de nouveau consolidé grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à l'instar des années précédentes.

A la clôture de l'exercice, la Ville faisant preuve de prudence lors de la préparation du Budget Primitif en raison des contraintes exogènes qui se sont succédées ces dernières années (inflation, baisse des dotations de l'Etat, moindre participation des partenaires institutionnels,...) et au regard des incertitudes liés à l'instabilité politique à la date de la préparation budgétaire en année N-1, les ratios financiers traduisent une exécution budgétaire conforme à la trajectoire financière définie depuis plusieurs années.

Par ailleurs, les marges de manœuvre dégagées ont permis de favoriser un programme de dépenses d'investissements en hausse, et de maintenir la qualité des services rendus à la population.

Comme les années précédentes, les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulés avec les résultats antérieurs reportés, seront affectés en totalité au budget supplémentaire afin de financer à titre principal des projets d'amélioration du cadre de vie des L'Haÿssiennes et des L'Haÿssiens, et de contribuer à la mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation du patrimoine communal.

Pour l'année 2024, les résultats de clôture sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Mandats ou titres émis	51 675 035.93	57 622 829.60	5 947 793.67
Excédent de fonctionnement reporté		6 824 956.43	6 824 956.43
Total	51 675 035.93	64 447 786.03	12 772 750.10

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Mandats ou titres émis	53 789 141.12	56 528 854.18	2 739 713.06
Solde d'exécution N -1		3 156 615.37	3 156 615.37
Restes à réaliser	19 116 005.23	7 903 128.08	-11 212 877.15
Total	72 905 146.35	67 588 597.63	-5 316 548.72

TOTAL CUMULÉ	124 580 182.28	132 036 383.66	7 456 201.38
---------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------

Conformément à la délibération adoptée lors du Conseil Municipal du 10 novembre 2022 portant approbation de l'apurement du compte 1069, la Ville doit minorer le résultat d'investissement à

repandre lors de l'affectation des résultats de l'année 2024 à hauteur d'un montant de 92 939.32 €. Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement présentant un solde déficitaire de - 5 409 488.04 € (y compris l'apurement du compte 1069 et les restes à réaliser), **l'excédent de gestion de l'exercice 2024 s'élève à un montant de + 7 363 262.06 €**. Ce montant sera, comme pour les années précédentes, mobilisé à titre principal pour financer les dépenses d'investissement supplémentaires de l'exercice en cours.

En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses réelles est en baisse, et atteint le taux de 92.79 % en 2024, contre 95.53 % en 2023, soit une baisse de -2.87 % entre 2023 et 2024, particulièrement perceptible sur les charges à caractère général (-4.64 points, soit -4.89 %).

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement hors produits de cession de 2.842 millions d'euros s'élève à 103.69 % en 2024 contre 105.39 % en 2023.

En section d'Investissement, le taux de réalisation des dépenses réelles augmente pour atteindre 43.00 % contre 40.21 % en 2023. Hors dépenses financières (remboursement du capital et participations financières), le taux d'exécution des dépenses d'équipements s'élève à 39.32 % en 2024 et à 36.47 % en 2023, soit une hausse de + 7.81 %.

Le taux de réalisation des recettes d'investissement affiche une hausse de + 20.37 % entre 2023 et 2024, soit 46.73 % en 2023 contre 56.25 % en 2024.

Ce résultat s'explique principalement par les éléments suivants :

- En 2024, la Ville a perçu notamment des subventions au titre des travaux effectués au Stade L'Hayette (remplacement du terrain engazonné en terrain synthétique) et dans les écoles (menuiseries extérieures et aménagement des vestiaires à l'école maternelle des Blondeaux, isolation thermique par l'installation de brise soleil à l'école du Centre).

1. La section de Fonctionnement

1.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec Rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 799 075.96	13 347 352.76	-1 451 723.20
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 562 161.65	21 138 433.07	-1 423 728.58
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	220 000.00	110 458.00	-109 542.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 956 843.21	10 460 847.97	-495 995.24
Total des dépenses de gestion courante		48 538 080.82	45 057 091.80	-3 480 989.02
66	CHARGES FINANCIERES	1 150 000.00	1 056 557.99	-93 442.01
67	CHARGES SPECIFIQUES	45 884.35	33 637.71	-12 246.64
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	39 500.00	39 500.00	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		49 773 465.17	46 186 787.50	-3 586 677.67
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 146 535.25	0.00	-7 146 535.25
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 334 782.61	5 488 248.43	+3 153 465.82
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 481 317.86	5 488 248.43	-3 993 069.43
TOTAL		59 254 783.03	51 675 035.93	-7 579 747.10

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 51 675 036 € en 2024, contre 49 278 783 € en 2023. Cette hausse limitée de +4.86 % (en valeur +2.396 millions d'euros) par rapport à 2023 s'explique principalement par :

- le contexte inflationniste qui s'apaise sur les dépenses courantes, notamment sur les dépenses énergétiques ;
- la prise en compte des coûts en année pleine du groupe scolaire Geneviève de Gaulle-Anthonioz ;
- les mesures réglementaires impactant à la hausse les dépenses de personnel avec les augmentations successives de la valeur du point d'indice ;
- les charges financières du fait du taux de fixing des emprunts au moment où les taux d'intérêts monétaires ont connu un pic.

Les dépenses réelles se montent quant à elles à 46 186 788 €, contre 45 461 993 € en 2023. Elles sont en augmentation en valeur de +724 795 euros, soit +1.59 %.

Pour information, l'annexe du Compte Financier Unique 2024 présentant les montants réalisés par nature comptable est agrégée par les données du Comptable.

a) chapitre 011 « Charges à caractère général », correspondant à l'ensemble des crédits dits « d'activités », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, aux achats de prestations de services..., s'établit à 13 347 352.76 € soit une légère hausse annuelle de +0.88 %, en lien avec le recul important de l'inflation.

Les réalisations du chapitre s'établissent principalement comme suit :

- Achats de prestations (nature 6042) : - 117 760 € :
Sont concernés par cette diminution les prestations d'accueil pré et post scolaires (- 39 354 €), les prestations de surveillance de restauration scolaire (- 38 103 €) liées aux effectifs réels accueillis au sein des établissements publics, les frais liés aux prestations de cardiologie effectuées par le GHU Paris Saclay (- 15 800 €) au regard des contraintes de recrutement du groupe hospitalier.
Parallèlement d'autres postes ont vu leurs dépenses augmenter comme la fourniture des repas scolaires et goûters (+ 5 700 €).
- Fluides – eau et géothermie (nature 60611-60613), énergie électricité (nature 60612) : - 197 404 € :
Ce résultat est à mettre en lien avec les difficultés rencontrées lors du transfert des contrats de fluides par ENGIE et VEOLIA lors de la reprise des équipements publics suivants : le groupe scolaire Geneviève de Gaulle-Anthonioz et le gymnase David Douillet.
- Carburant (nature 60622) : - 12 280 € :
Malgré un niveau encore élevé du prix du carburant pendant la première moitié de l'année 2024, la ville a poursuivi la maîtrise de ce poste grâce aux crédits mobilisés chaque année en fonctionnement (contrats de leasing) et en investissement (véhicules techniques, cars...) afin de renouveler le parc automobile de la Ville.
- Achats de petits matériels (nature 60632) : - 17 730 € :
Cette baisse s'explique principalement par la fourniture de matériel liées aux réparations effectuées sur les bâtiments communaux par le personnel communal.
- Autres matières et fournitures (nature 6068) : - 29 400 € :
Cette baisse s'explique par un besoin en fournitures des services moins important que ce qui avait été anticipé, notamment :
 - Fournitures diverses patrimoine bâti, espace public : - 13 759 € ;
 - Fournitures de papier : - 5 190 € ;
 - Fournitures pour les élections : - 2 491 €.
- Entretien et réparations – bâtiments, voirie, réseaux - (natures 61521, 615221, 615231, 615232) : - 105 009 € :
L'entretien régulier des bâtiments communaux permettent la baisse des coûts relatifs à ces postes de dépenses. Avec, par exemple :
 - Entretien des terrains, ... : - 8 914 € ;
 - Entretien bâtiments, ... : - 87 149 € ;
 - Entretien voirie, ... : - 8 946 €.

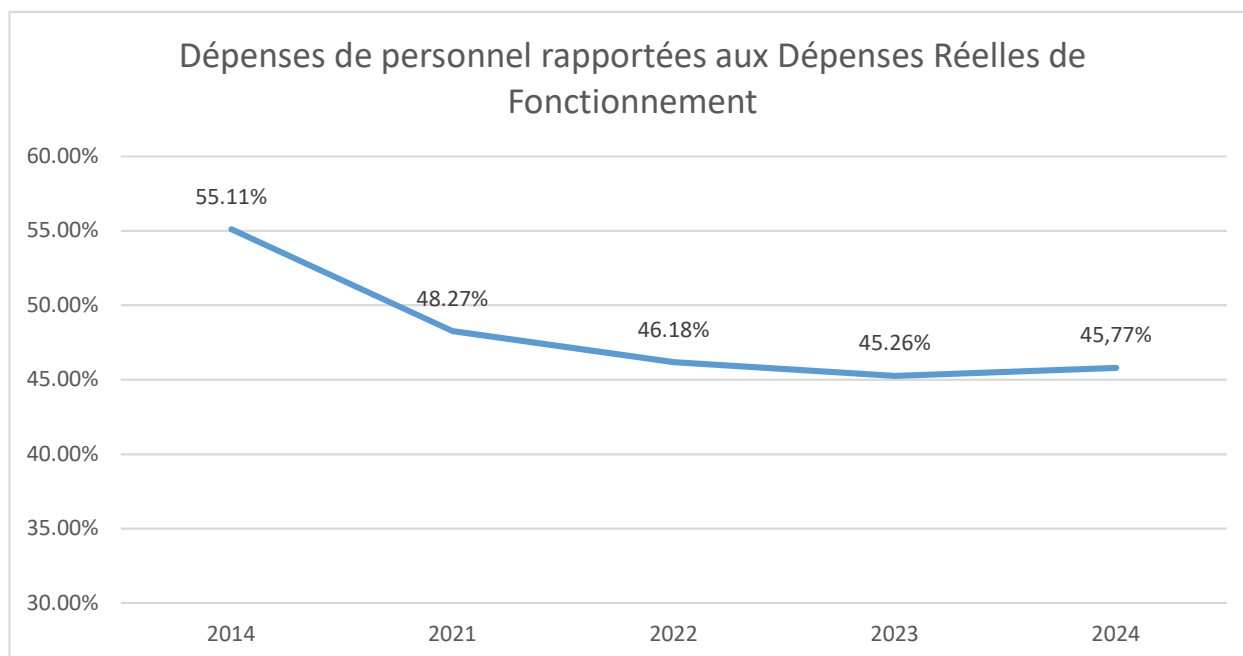
- Maintenance (nature 6156) : - 106 904 € :
La renégociation des contrats ou la dénonciation dans certains cas de contrats devenus superflus ont permis par exemple d'optimiser les coûts présentés ci-dessous :
 - Contrats informatiques : - 2 642 € ;
 - Contrat entretien patrimoine bâti : - 73 446 € ;
 - Contrat entretien espace public : - 9 791 €.
- Etudes et recherches (nature 617) : - 72 490 € :
Il s'agit des études confiées à des prestataires spécialisés, cet écart est principalement dû au décalage des études demandées.
- Autres frais divers (nature 6188) : - 110 214 € :
Il s'agit des prestations diverses dans des secteurs tels que :
 - Prestations informatiques : - 3 248 € ;
 - Prestations diverses pour la communication : - 15 981 € ;
 - Prestations gardiennage sécurité : - 7 928 € ;
- Divers (nature 6228) : - 248 677 € :
Il s'agit principalement des :
 - prestations pour les tickets restaurants : - 36 152 € ;
 - frais d'animation des divers événements : - 143 623 € ;
 - frais d'animations du services Jeunesse : - 17 215 €.
- Fêtes et cérémonies (nature 6232) : - 35 247 € :
Il s'agit principalement :
 - Marché de Noël : - 11 804 € ;
 - Fêtes dans les quartiers : - 3 444 € ;
 - Feu d'artifice et bal populaire : - 3 396 € ;
 - Cavale L'Haÿssienne : - 3 105 €.
- Catalogues et imprimés (nature 6236) : - 53 655 € :
Cette diminution se rapporte principalement à l'activité du service de communication de la ville (journal municipal, flyers, ...) : - 52 787 €.
- Remboursement de frais à des tiers (nature 62878) : - 35 690 € :
Il s'agit principalement :
 - Du remboursement des frais de portage foncier : - 14 737 € ;
 - Des frais de gestion des parkings de la Ville : - 16 743.

b) Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », qui regroupe principalement la rémunération des personnels (titulaires et non-titulaires) et les charges afférentes, présente un budget total initial de 22 562 161.65 € pour l'exercice 2024. Au regard des

mandats et liquidations effectués, le total s'établit à 21 138 433.07 €, entrainant un solde positif de 1 423 728.58 €.

Il est à noter que la masse salariale représente 45.77 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2024, contre 48.27 % en 2021 et 55.11 % en 2014.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de ce ratio :



Cet état témoigne d'une gestion budgétaire rigoureuse et d'une adaptation continue des effectifs aux besoins réels de la collectivité, dans un contexte de contraintes fortes en matière de recrutement. Néanmoins, elle s'explique également par la conjugaison de plusieurs facteurs détaillés ci-dessous.

- **Des écarts positifs liés aux postes non pourvus et à la rationalisation des dépenses**
- **Rémunération principale des agents titulaires (nature 64111) :**
Le crédit initial de 7 348 211.39 € fait apparaître un excédent de 503 177.76 €. Cet écart découle en grande partie des difficultés de recrutement rencontrées au cours de l'exercice à l'instar des évolutions constatées au sein de l'ensemble des collectivités de la fonction publique territoriale, certains postes étant restés vacants plus longtemps que prévus. En corrélation, on retrouve également la rémunération des personnels non titulaires (64131) avec un excédent de 449 131.88 €.
- **Rémunérations à la vacation (6414)**
Le solde positif de 205 530.31 € s'explique par un recours plus modéré que prévu aux vacataires. En réduisant le recours aux vacataires, la collectivité favorise la création de postes plus pérennes. En 2024, la Ville compte 39 CDI, et 10 agents ont été titularisés en 2024. Ceci contribue à fidéliser les agents et à consolider la transmission des savoir-faire. Cette stabilisation des effectifs permet une meilleure répartition des charges de travail, une montée en compétences plus efficace et une continuité de service renforcée.

- Cotisations URSSAF (6451) et retraites (6453)
L'écart sur les charges sociales (+117 686.79 €) et sur les cotisations de retraite (+204 170.06 €) résultent directement de ces moindres effectifs et de l'ajustement de la masse salariale au fil de l'année.
 - **Des dépassements ponctuels sur certaines lignes**
- Versement mobilités (nature 6331) , CNFPT et CDGFPT (nature 6336), autres impôts/taxes sur rémunération (nature 6338)
Ces postes présentent des dépassements modestes (respectivement -12 744.99 €, - 6 555.68 € et -1 536.09 €), dus à la réévaluation des bases de cotisation et au contexte législatif évolutif (ex. augmentations de taux, ajustements réglementaires).

Le solde positif de 1 423 728.58 € constaté au sein du chapitre 012 en 2024 reflète la conjugaison de facteurs structurels (difficultés de recrutement, gestion prévisionnelle des emplois) et conjoncturels (mesures législatives, ajustements d'indemnités). La collectivité parvient ainsi à maîtriser sa masse salariale tout en assurant la continuité du service public et en renforçant sa politique RH, notamment grâce à des dispositifs d'accompagnement et de valorisation des agents. Elle permet aussi de soutenir le pouvoir d'achat des agents en versant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en janvier 2024 sur la base des seuils maximaux définis par décret, décision laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale. Cette mesure s'est traduite par un montant total de 220 571 €.

Cette stratégie globale se poursuivra dans les prochains exercices, afin de répondre de manière agile et efficiente aux besoins de la Ville et de ses administrés.

c) chapitre 014 « Atténuations de produits », correspond principalement à la contribution de la ville au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui s'établit à 109 045 €, contre 141 119 € et 165 760 € respectivement en 2023 et en 2022, calculée à partir du potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal. Ce niveau de contribution a pu être maintenu à hauteur de 109 045 € malgré la volonté de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre d'augmenter la contribution des communes au financement du FPIC du territoire.

d) chapitre 65 « autres charges de gestion courante », s'établit à 10 460 848 € soit une baisse de - 0.28 % par rapport au réalisé 2023, avec l'actualisation à la hausse du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) apprécié à 7 623 973 € en intégrant 329 633 € de charges rattachées.

Enfin, figurent à ce chapitre à hauteur de 11.33 % les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations pour 683 947 € auxquelles s'ajoutent les subventions attribuées au CCAS et à la Caisse des Ecoles.

e) chapitre 66 « charges financières », correspondant au remboursement annuel des intérêts de la dette, s'établit à 1 056 558 € en 2024, soit une hausse de +9.58 % par rapport au

réalisé 2023 qui s'élevait à 964 165 € et à 738 585 € en 2022. Néanmoins, il est constaté un écart de - 93 442 € entre la prévision et le réalisé 2024.

Les taux d'intérêts sur les emprunts à taux variable ont initié une baisse suite aux annonces de la BCE. Malgré cette baisse, les taux sont restés élevés pendant une longue partie de l'exercice 2024 ce qui explique la hausse des intérêts payés en 2024 par rapport à 2023.

Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2024 atteint un niveau de 2.57%, contre 2.25% en 2023.

En 2024, les charges financières représentent 2.29 % contre 2.12 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2023. Elles restent nettement inférieures à 3.07 % constaté sur l'année de référence 2014.

f) chapitre 67 « charges spécifiques », qui s'établit à 33 638 € contre 20 116 € en 2023, prend en compte les titres annulés sur exercices antérieurs.

Pour mémoire, la migration en nomenclature M57 à compter de l'exercice 2023 a entraîné la bascule de la quasi-totalité des charges dites « exceptionnelles » au chapitre 65 auparavant classées sur le chapitre 67.

Au cours de l'exercice 2024, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'est légèrement dégradé de – 2.74 points par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2023, pour le porter à 92.79 % contre 95.53 %, ce qui demeure néanmoins un indicateur positif en matière de performance de la gestion budgétaire.

1.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	388 500.00	285 234.96	-103 265.04
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE VENTES DIVERSES	2 715 245.00	3 097 447.85	+382 202.85
73	IMPOTS ET TAXES	5 370 801.50	5 446 566.00	+75 764.50
731	FISCALITE LOCALE	36 807 523.82	37 701 785.84	+894 262.02
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 755 666.00	7 164 210.51	+408 544.51
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	251 961.18	526 836.25	+274 875.07
Total des recettes de gestion courante		52 289 697.50	54 222 081.41	+1 932 383.91
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	0.00	0.00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0.00	2 910 214.99	+2 910 214.99
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	39 500.00	39 500.00	0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 329 197.50	57 171 796.40	+4 842 598.90
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	100 629.10	451 033.20	+350 404.10
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 629.10	451 033.20	+350 404.10
TOTAL		52 429 826.60	57 622 829.60	+5 193 003.00
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		6 824 956.43		

Les recettes totales de la section de fonctionnement en 2024 s'élèvent à 57 622 829.60 € contre 55 497 724 € en 2023 et 52 421 195 € en 2022. L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2024 et 2023 est en valeur de +1 772 502.38 €, soit + 3.20 % en pourcentage.

Cette augmentation des recettes est principalement due à la revalorisation de + 3.9 % des valeurs locatives liées à l'IPCH.

- a) **Chapitre 013 « Atténuations de charges »** de personnel, comprenant les remboursements sur rémunération du personnel, les remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance, s'établit à 285 235 euros. Le chapitre a été réalisé à hauteur de 73.42 %.
- b) **Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »**, comprenant notamment les produits issus du secteur scolaire et péri-scolaire, les rétributions par les assurés sociaux du Centre de santé, des droits d'entrée divers ou de voirie, des concessions dans le cimetière communal, s'établit à 3 097 448 euros.

Par rapport à l'exercice 2023, il est constaté une hausse des produits des services sur l'exercice 2024, soit + 464 721 € en valeur, ce qui représente en pourcentage + 17.65 %. Cette augmentation concerne principalement les secteurs du Centre Municipal de Santé (+156 560 €), de la restauration scolaire (+118 181 €), et des droits de voirie (+56 137 €).

- c) **Chapitre 73 « Impôts et taxes »**, comprenant désormais quasiment exclusivement l'Attribution de compensation, s'établit à 5 446 566 €.

Depuis le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, des changements d'imputation comptable sont à noter. Auparavant l'intégralité des recettes fiscales directes et indirectes était comptabilisée sur le chapitre 73. Désormais, en nomenclature M57, seuls figurent sur le chapitre 73 « Impôts et Taxes » l'Attribution de Compensation et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF).

L'écart de + 75 764 € entre le prévisionnel et le réalisé 2024 est imputable à l'inscription prudente des recettes liées au FSRIF.

Concernant le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), la Ville a perçu en 2024 la somme de 335 187 euros, contre 519 095 euros en 2023, soit une baisse de - 183 908 euros. Néanmoins, la Ville est restée éligible à ce reversement bien que se situant au rang 198 sur 198, soit au dernier rang.

- d) **Chapitre 731 « Fiscalité locale »**, comprenant notamment les contributions directes et les droits de mutation, s'établit à 37 701 786 €.

- Concernant le produit des droits de mutation, malgré l'amélioration des conditions du marché de l'immobilier, les recettes réalisées sur l'exercice 2024 sur cette ligne budgétaire ont connu une baisse limitée par rapport à l'exercice 2023 (- 143 163 euros en valeur, et en pourcentage -12.79%). Elles s'établissent à 976 409 euros pour une recette prudentielle inscrite au Budget Primitif de 1 000 000 €, soit un écart de +23 591 €. L'estimation prudente de cette recette a permis de limiter les écarts de crédits dans un secteur de l'immobilier encore sous tension.
- Concernant les contributions directes, le montant de + 563 365 € s'explique par le mode de calcul de la prévision budgétaire basé sur les données de l'Etat Fiscal de l'année 2023, et sur une augmentation prudente des valeurs locatives qui s'est avérée inférieure à celle réellement constatée. Pour rappel, la revalorisation des valeurs locatives est indexée sur l'indice IPCH constaté entre novembre N-1 et novembre N. Ce taux de réactualisation pour l'année 2024 s'établit à +3.9%.
- S'agissant des Contributions directes « Rôles supplémentaires », elles affichent un écart par rapport à la prévision budgétaire de + 24 519 €.

Le montant des rôles supplémentaires variant d'une année sur l'autre, la prévision budgétaire est toujours prudente.

- e) **Chapitre 74 « Dotations et participations »**, comprenant notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les subventions de la CAF, s'établit à 7 164 210 € contre 7 312 261 euros en 2023, soit une diminution de 148 051 €, (- 2.02% par rapport au réalisé 2023).

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) d'un montant de 573 333 € est en hausse de + 8.53 %, soit + 45 069 euros. La Ville se situe au rang 592 sur 706 communes éligibles de plus de 10 000 habitants.

Au niveau de la Dotation Forfaitaire, la Ville a enregistré une diminution de l'attribution de cette composante, soit - 32 092 € par rapport à la notification de l'année 2023.

En ce qui concerne la Dotation Nationale de Péréquation, le montant notifié au titre de l'année 2024 a aussi baissé de - 9 061 € par rapport à la notification de l'année 2023.

Un écart positif de 270 336 € s'observe sur les participations versées par les divers organismes (CAF, Ile de France Mobilités, Agence Régionale de Santé...) entre la prévision (1 830 434 €) et le réalisé 2024 (2 100 770 €).

Concernant les participations annuelles de la CAF attribuées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale visant à proposer une offre d'accueil adaptée aux enfants, à accompagner les familles et à favoriser l'accès aux droits, il est constaté un écart positif :

- pour la Crèche familiale de + 231 697 € ;
- pour le Relais Petite Enfance de + 20 206 € ;
- Pour le Multi-accueil de + 134 636 €.

Le Centre Municipal de Santé a également encaissé diverses subventions de l'ARS et d'autres organismes majorées globalement de 27 808 € par rapport aux prévisions.

La Ville a par ailleurs encaissé des subventions non inscrites :

- Participation ANRU ingénierie : 92 000 € ;
- Participation Préfecture du Val-de-Marne au titre du dispositif FIPD journée jeunes police : 6 000 €.

Enfin, au titre de la participation d'Ile-de-France Mobilités pour le transport des enfants porteurs de handicap, il est constaté une réalisation inférieure par rapport aux crédits inscrits, à savoir - 94 055 €.

- f) **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »**, s'élève à 526 836 €, comprenant notamment :

- Les revenus des immeubles (baux commerciaux, redevance, loyers divers dont le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre...), pour 124 995 € ;
- Les pénalités dues par le titulaire du marché sur les retards des travaux du stade L'Haÿette pour 30 000 € ;
- La part « fonctionnement » du remboursement par l'assureur suite aux émeutes urbaines du début de l'été 2023 : 142 357 euros, somme ayant été perçue en 2024 pour un rattachement en 2023 conformément aux règles comptables.

g) Chapitre 77 « Produits spécifiques », s'établit à 2 910 215 €, il comprend notamment :

- La constatation de la vente de matériels sur la plateforme AGORASTORE pour 30 770 € dont un tracteur, une chargeuse pelleuse, et une tronçonneuse ;
- Les mandats annulés pour 17 445 € ;
- La cession de parcelles de terrain pour 2 500 000 € (Avenue du Général de Gaulle, Gabriel Péri) en vue de la construction d'un programme de logements collectifs.

2. La section d'Investissement

Dans le cadre de l'affectation des résultats en M57, les restes à réaliser sont à prendre en compte au même titre que le résultat de la section de Fonctionnement et que le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Concernant les restes à réaliser, il s'agit des dépenses qui ont été engagées (marchés conclus...) mais non mandatées au 31 décembre, et des recettes qui sont certaines (subventions notifiées, contrats d'emprunt signés...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats qui intervient lors du vote du budget supplémentaire. S'il ressort de leur affectation un besoin de financement, celui-ci est couvert à due concurrence par une partie de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture.

En 2024, le montant total des restes à réaliser est de 19 116 005.23 € en dépenses et de 7 903 128.08 € en recettes, soit un solde négatif de - 11 212 877.15 €. Ce montant s'explique d'une part par le report des crédits dédiés au financement des appels à participations au titre de la remise des futurs équipements publics prévus dans les concessions d'aménagement « Locarno » et « Lallier Gare » (soit 8.621 M€) qui sont autofinancés et, d'autre part, par les crédits reportés au titre des travaux pluriannuels (soit 8.513 M€).

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 341 420.46	675 903.10	-665 517.36
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 581 605.61	1 383 341.43	-2 198 264.18
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 589 381.73	5 613 020.47	-8 976 361.26
Total des dépenses d'équipement		19 512 407.80	7 672 265.00	-11 840 142.80
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 700.00	7 700.00	0.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 358 939.48	3 358 929.05	-10.43
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 021 385.40	4 400 000.00	-8 621 385.40
Total des dépenses financières		16 388 024.88	7 766 629.05	-8 621 395.83
Total des dépenses réelles d'investissement		35 900 432.68	15 438 904.48	-20 461 528.20
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	100 629.10	451 033.20	+350 404.10
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	37 899 338.70	37 899 213.87	-124.83
Total des dépenses d'ordre d'investissement		37 999 967.80	38 350 247.07	+350 279.27
TOTAL		73 900 400.48	53 789 141.12	-20 111 259.36

Les dépenses totales d'investissement s'établissent en 2024 à 53 789 141.12 € au lieu de 18 615 345.91 € en 2023, soit une augmentation de + 188.95 % essentiellement imputable aux opérations d'ordre d'intégration dans l'actif de la commune au cours de l'exercice 2024 des équipements publics tels que le gymnase David Douillet ainsi que le groupe scolaire Geneviève de Gaulle-Anthonioz, écritures comptables qui, par définition, sont sujettes à forte variation en fonction des exercices.

La section d'investissement comprend également les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette à hauteur de 3 358 118 €.

Hors opérations d'ordre, les dépenses d'équipements affichent une baisse entre 2023 et 2024 en passant de 9.314 millions d'euros à 7.672 millions, soit en pourcentage - 17.62 %. En incluant les participations versées dans le cadre des concessions d'aménagement, les dépenses d'équipements enregistrent une diminution de - 6.80 % en passant de 12.952 millions d'euros à 12.072 millions d'euros.

Pour rappel, les travaux de rénovation, d'isolation des bâtiments et les modifications des modes de chauffage permettent à la collectivité de réaliser des économies en fonctionnement notamment sur les coûts de maintenance et d'entretien comme constaté en section de fonctionnement et participent également à renforcer le montant de l'autofinancement.

Comme pour les années précédentes, ces dépenses sont en grande partie financées par des ressources propres.

a) chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », correspond aux frais d'études, audits et acquisitions de logiciels, et s'établit à 675 903 € soit une baisse de - 6.55 % par rapport au réalisé 2023, et un écart de - 665 517 € entre la prévision et le réalisé 2024.

Cet écart s'explique par le report sur 2025 des prestations suivantes :

- La réalisation d'un schéma directeur des systèmes d'informations : - 38 130 € ;
- La liaison au réseau fibré du Moulin de la Bièvre et de l'école des Garennes : - 48 000 € ;
- Les diverses études pour l'aménagement de la Promenade de la Vanne : - 48 914 € ;
- Les frais d'études pour le réaménagement de la cour de l'école des Garennes : - 26 712 € ;
- L'assistance à maîtrise d'œuvre pour le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques : - 18 000 € ;
- Les frais d'études sur les outils numériques de la médiathèque : - 15 000 € ;
- Les frais d'études sur la préfiguration des équipements socioculturels du quartier de Lallier : - 30 000 € ;
- La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Centre Technique Municipal : - 50 113 €.

b) chapitre 21 « Immobilisations corporelles », correspond notamment aux installations générales, agencements, aménagements des constructions (149 898 €), matériels de transport (307 625 €), matériels informatiques (383 668 €), matériels divers (221 225 €) et s'établit à 1 383 341 €, soit une baisse de - 37.39 % par rapport au réalisé 2023.

L'écart entre la prévision et la réalisation (-2 198 264 €) correspond essentiellement aux reports sur 2025 des crédits relatifs aux acquisitions ou aménagements suivants :

- Extension de la vidéo protection : - 321 528 € dont Chemin de la Vanne (-71 106 €), secteur Larroumès (-35 716 €), remplacement de caméras (-57 049 €) ;
- L'aménagement du parking Paul Hochart : - 103 286 € ;
- L'installation de projecteurs et d'armoires électriques – tunnels Thirard et Chevilly : - 228 273 € ;
- Aménagement de la Promenade de la Vanne : - 103 720 € dont éclairage (-54 217 €), installation de chantier (-21 081 €), aménagement (-28 422 €) (travaux en cours) ;
- Reprises administratives des concessions du cimetière : - 33 669 € ;
- Diverses installations de matériels pour la cuisine centrale : - 37 626 € ;
- Acquisition d'un poids lourd Renault Trucks 16T Grue bras de dépose pour le service voirie : -261 510.65 € ;
- Acquisition de deux véhicules « KANGOO » - services serrurerie et communication : - 60 781 € ;
- Acquisition d'un container pour le tir à l'arc : - 10 890 € ;
- Rénovation du monument au mort du cimetière : - 10 290 € ;
- ...

c) chapitre 23 « Immobilisations en cours », correspond principalement aux dépenses de travaux et s'établit à 5 613 020 en 2024, contre 6 239 361 € en 2023, représentant en valeur une diminution de - 626 341 euros et en pourcentage - 10.04 %, avec un écart de - 8 976 361 € entre la prévision et le réalisé 2024.

Les principales opérations réalisées en 2024 concernent :

Travaux dans les divers groupes scolaires :

- Ecole des Garennes : remplacement des menuiseries extérieures et ravalement de façade (49 997 €) ainsi que le réaménagement de la cours (456 445 €) ;
- Ecole maternelle du Jardin Parisien : réaménagement des locaux (4 425 €) et travaux de peinture (4 582 €) ;
- Ecole élémentaire des Blondeaux : remplacement de la pompe de chauffage et remplacement de l'armoire électrique (17 343 €) ;
- Ecole maternelle des Blondeaux : travaux de remplacement des menuiseries intérieures et extérieures et aménagement des vestiaires (460 752 €) ;

Travaux dans divers équipements culturels et associatifs :

- Auditorium Dispan de Floran : remplacement des vitrages de la verrière (274 453 €),
- Moulin de la Bièvre : travaux de climatisation de la salle polyvalente (119 770 €), travaux de rénovation de la façade (118 053 €)

Travaux dans divers équipements sportifs :

- Gymnase Chevreul : création d'une gaine pour une meilleure diffusion de la chaleur (55 575 €) ;

- Gymnase de la Vallée aux Renards : travaux rénovation de la chaufferie - passage au gaz - solde (19 643 €) ;
- Gymnase Ronsard : mise en place contrôle d'accès (8 842 €) ;
- Gymnase du Jardin Parisien : mise en place contrôle d'accès (16 530 €) ;
- Tennis couverts : création d'appareils d'éclairage LED (11 415 €) ;
- Stade L'Haÿette : travaux de transformation du terrain de football naturel en gazon synthétique (1 060 806 €), éclairage du terrain (102 026 €), remplacement des projecteurs (26 502 €), fourniture de matériel pour l'installation des panneaux multisports au city stade (9 859 €), travaux de reprise des mâts (10 746 €).

Autres :

- Développement de la fibre optique – groupe scolaire du Jardin Parisien, groupe scolaire de la Vallée aux Renards : 143 192 € ;
- Travaux de réhabilitation des locaux du Centre Technique Municipal : 1 006 600 € ;
- Square Baudin : travaux de requalification (455 207 €) ;
- CLSH Simone Veil : renouvellement menuiseries extérieures, rénovation des sanitaires, fourniture et pose faux plafonds, réfection du sol (352 196 €) ;
- Marché du Petit Robinson : installation de vitrage (87 244 €), création d'une ouverture avec un bloc porte (35 083 €), éclairage (49 459 €) ;

L'écart d'un montant de - 8 976 361 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit, les crédits étant reportés au regard des contingences des calendriers opérationnels de réalisation des opérations :

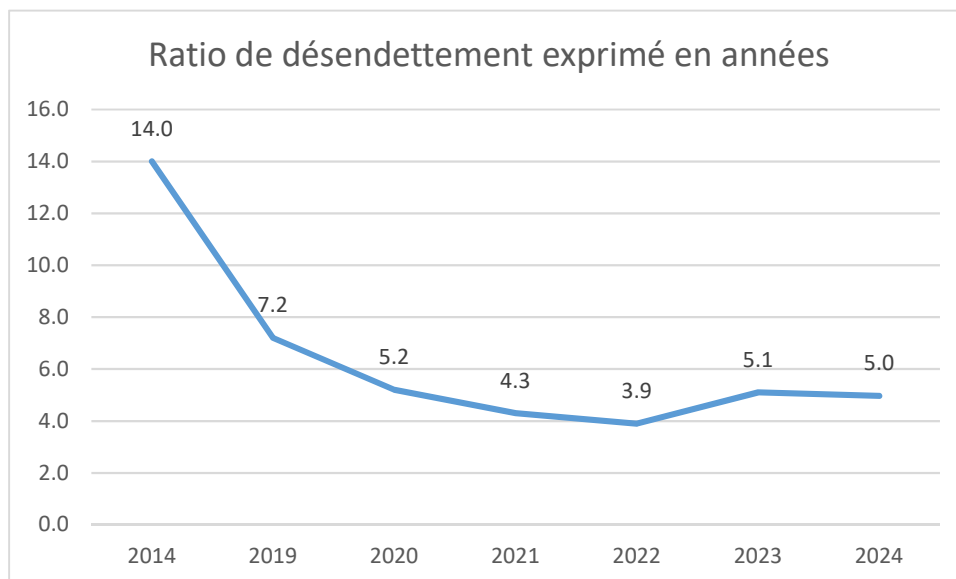
- Aménagement de la Promenade de la Vanne : -1 240 024 € dont voirie (- 984 840 €), dont plantations et aménagements paysagers (- 255 184 €) ;
- Le développement de la fibre optique : - 854 565 € ;
- Des travaux au gymnase du Jardin Parisien : - 213 849 € ;
- Transformation du terrain de football naturel en synthétique : - 461 027 € ;
- Les travaux de réhabilitation des locaux du CTM : - 1 145 811 € ;
- Travaux à l'école des Blondeaux : - 119 067 € dont menuiseries et extérieures et aménagement des vestiaires (-108 067 €), peinture (11 000 €) ;
- ...

d) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », correspond au montant annuel du capital de la dette remboursée. Il s'établit à 3 358 929 € en 2024 contre 3 229 330 € en 2023, soit une augmentation de + 4.01 % par rapport au réalisé 2023.

Depuis l'année 2019, la mobilisation de l'emprunt courant de 2 700 000 € souscrit chaque année pour les investissements ordinaires en N+2 permet d'économiser le remboursement d'une annuité.

Par ailleurs, il est à noter que l'emprunt contracté par le SIPPAREC au titre des travaux d'enfouissement des réseaux est constaté dans le poste « Autres Dettes » au sein du chapitre 16. La Ville rembourse les échéances au SIPPAREC. Le remboursement du capital à cet effet s'établit en 2024 à un montant de 125 904 €.

La capacité de désendettement de la Ville se maintient à 5.0 années à fin 2024, largement en deçà des seuils d'alerte et trois fois supérieure à 2014, comme le montre le graphique ci-dessous :



La structure de la dette au 31 décembre 2024 est la suivante :

- 74 % de l'encours de dette repose sur du taux fixe ou assimilé (29 688 K€) pour 26 % de taux variable (10 553 K€).
- Le principal partenaire est la SFIL (23 %) qui inclut les emprunts Dexia et les nouveaux emprunts cédés par la Banque Postale, viennent ensuite le Crédit agricole (19 %), la Caisse d'Epargne (16 %), la Banque Postale (16 %) le Crédit foncier (7 %), la Société générale (6 %), la Bred (4 %), le Crédit mutuel (4 %), le SIPPEREC (4 %), et la Banque des Territoires (1 %).
- Le taux moyen de la dette s'élève au 31 décembre 2024 à 2.57 %.

e) chapitre 27 « Autres immobilisations financières »,

Ce chapitre correspond aux différentes participations financières versées par la Ville aux aménageurs pour la construction d'équipements et aménagements publics :

- CITALLIOS au titre de la concession d'aménagement Cœur de Ville (500 000 €) et de la concession d'aménagement Locarno (738 704 €) ;
- EIFFAGE pour la concession d'aménagement Lallier Gare concernant la construction d'équipements publics soit un Groupe scolaire et un accueil de loisirs, un complexe sportif et un parking public (2 400 000 €).

Conformément à l'engagement de la majorité municipale, l'ensemble de ces participations est financé sur fonds propres, à l'instar des années précédentes, sans recours à la dette et sans augmentation du taux d'imposition.

f) chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » correspond principalement aux écritures de plus ou moins values relatives aux diverses cessions réalisées au cours de l'année 2024 (350 407.42 €), et aux écritures de reprise des subventions venant financer les actifs amortissables (98 896 €).

g) chapitre 041 « Opérations patrimoniales », correspond :

- à l'intégration dans le patrimoine de la Commune du groupe scolaire Geneviève de Gaulle-Anthonioz (30 128 018 €), ainsi que du gymnase David Douillet (7 291 441 €).
- aux frais d'études et d'insertion des opérations suivies de réalisation (399 875 €) ;

2.2 Les recettes

Les recettes d'Investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	411 566.29	958 874.24	-547 307.95
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	8 100 000.00	2 700 000.00	-5 400 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	70 000.00	0.00	-70 000.00
Total des recettes d'équipement		8 4581 566.29	3 658 874.24	-4 922 692.05
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 450 065.18	9 482 517.64	+32 452.46
dont 1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	8 158 554.18	8 158 554.18	0.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 128.08	0.00	-3 128.08
024	PRODUITS DES CESSIONS	5 328 369.00	0.00	-5 328 369.00
Total des recettes financières		14 781 562.26	9 482 517.64	-5 299 044.62
Total des recettes réelles d'investissement		23 363 128.55	13 141 391.88	-10 221 736.67
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 146 535.25	0.00	-7 146 535.25
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 334 782.61	5 488 248.43	+3 153 465.82
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	37 899 338.70	37 899 213.87	-124.83
Total des recettes d'ordre d'investissement		47 380 656.56	43 387 462.30	-3 993 194.26
TOTAL		70 743 785.11	56 528 854.18	-14 214 930.93
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 156 615.37		

Les recettes totales d'investissement s'établissent en 2024 à 56 528 854 € au lieu de 17 467 268 € en 2023, soit une augmentation de + 223.63 %, hors restes à réaliser.

Cette hausse est à mettre en perspective avec l'évolution des dépenses d'ordre d'investissement qui ont fortement augmenté. Les dépenses d'ordre patrimoniales sont en effet sujettes à forte variation d'une année sur l'autre, car non récurrentes, d'autant plus que sur l'exercice 2024 la Ville a constaté l'intégration dans le patrimoine des équipements publics tels que le groupe scolaire Geneviève de Gaulle-Anthonioz et du gymnase afférent.

Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 16 % compte tenu de la hausse de l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année antérieure (+ 674 243 €) et d'une subvention perçue au titre du stade l'Haÿette (+ 400 000 €).

Les recettes réelles d'investissement sont constituées principalement des subventions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la Taxe d'Aménagement et de l'emprunt.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement capitalisé (nature 1068) s'élève à 8 158 554 €.

Enfin, les produits de cessions sont constatés en section de fonctionnement au chapitre 77.

a) chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues », correspond principalement au produit des amendes de police et aux subventions perçues par la Ville, et s'établit à 958 874 €.

L'écart d'un montant de 754 375 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- La Ville a perçu des subventions non inscrites dans les prévisions budgétaires. Il s'agit :
 - D'une subvention du département dans le cadre d'une convention du projet de « transformation du stade de l'Hayette » : 400 000 € ;
 - Deux subventions de l'Etat pour les travaux sur l'école maternelle des Blondeaux et à l'école du Centre : 30 674 € et 52 500 € ;
 - D'une subvention de l'ANSSI au titre de la cybersécurité : 50 000 €.

b) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », correspond aux emprunts nécessaires à la couverture des dépenses d'équipement.

La ville a mobilisé deux emprunts signés en fin d'année 2022 auprès de la Banque Postale et du Crédit Agricole de respectivement 1 000 000 € et 1 700 000 € afin d'obtenir le prêt usuel de 2 700 000 €. Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

- Emprunt signé en fin d'année 2022 d'un montant de 1 000 000 € avec le Crédit Agricole sur un taux fixe de 2.98% sur 20 ans, et dont la consolidation est intervenue en août 2024 ;
- Emprunt signé en fin d'année 2022 d'un montant de 1 700 000 € avec la Banque Postale sur le taux Euribor 12 mois + de 0.47% sur 20 ans, et dont la consolidation des fonds est intervenue en avril 2024.

A noter que figurent en restes à réaliser les contrats de prêt courants signés et qui seront mobilisés au cours de l'année 2025 et au cours de l'année 2026 dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Emprunt signé en fin d'année 2023 d'un montant de 2 700 000 € avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels sur le taux Euribor 12 mois + de 0.68% sur 20 ans, et dont la consolidation des fonds est intervenue en février 2025.
- Emprunt signé en fin d'année 2024 d'un montant de 2 700 000 € auprès du Crédit Agricole sur un taux fixe annuel de 3.47 % sur 20 ans, et dont la consolidation interviendra au cours du premier trimestre 2026.

c) chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) », correspond au versement de la Taxe d'Aménagement ainsi que du FCTVA, et s'établit à 1 323 963 € (hors excédent reporté en investissement) soit une augmentation de + 40.85 % par rapport au réalisé 2023.

- La part « investissement » du FCTVA encaissé sur l'année 2024 repose sur les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022. Elle s'élève à 621 909 €.
- Le montant de la Taxe d'aménagement s'élève à 702 054 €.

d) chapitre 024 « Produits des cessions », correspond à la vente de terrains ou de biens matériels. Ce chapitre ne donne pas lieu à réalisation.

e) chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » qui s'élève à 5 488 248 €, correspond principalement à la dotation aux amortissements (montant équivalent en section de fonctionnement, soit 2 210 288 €) ainsi qu'aux écritures comptables de sortie du patrimoine des éléments de l'actif cédés (valeur nette comptable et plus ou moins-values de cession, soit 2.21 millions d'euros, issues de la vente de terrains et de matériels et de véhicules mis à la réforme).

f) chapitre 041 « Opérations patrimoniales » qui s'élève à 37 899 214 €.

Outre les intégrations des frais d'études et des frais d'insertions suivis de réalisation, soit 399 875 € en 2024, ce chapitre inclut les écritures comptables afférentes à l'intégration dans le patrimoine de la Commune du groupe scolaire Geneviève de Gaulle-Anthonioz et du Gymnase David Douillet (29 019 459 €) ainsi que les écritures comptables afférentes afin d'apurer le solde de la nature comptable 2764 dédiée à la participation financière de la concession Paul Hochart (8 400 000 €).

Le montant des opérations patrimoniales doit être identique en recettes et en dépenses.

Conclusion

Le Compte Financier Unique regroupe à ce jour les résultats qui figuraient avant l'adoption de la nomenclature comptable M57 au Compte administratif établi par l'ordonnateur et au Compte de Gestion produit par le comptable public. Les résultats devaient être identiques.

L'exercice 2024 s'est déroulé, comme les années précédentes, dans un contexte incertain tant au plan national (élections législatives anticipées, instabilité politique...) qu'international. Cependant, une prévision budgétaire prudente eu égard à ce contexte et la poursuite d'une politique de gestion rigoureuse des dépenses et des recettes a permis de réaliser une exécution correspondant aux objectifs de la collectivité tout en garantissant la solvabilité de la Ville de L'Haÿ-les-Roses et en poursuivant les projets en matière de rénovation de patrimoine et de construction de nouveaux équipements et infrastructures publics.

Dans un environnement macroéconomique incertain, les marges financières de la collectivité sont toutefois consolidées comme en témoigne l'évolution des deux principaux indicateurs de santé financière suivants. Avec un taux d'épargne brut constaté au compte financier unique de 17.13 %, soit 7.96 millions d'euros, largement supérieur au seuil d'alerte de 10 %, la Ville conserve une capacité d'autofinancement permettant de maintenir un niveau d'ambition élevé en matière de rénovation du patrimoine communal et de financement sur fonds propres des grands projets d'aménagement.

Dans le même temps, dans la continuité de la politique de désendettement menée depuis 2014, la capacité de désendettement de la Ville se maintient à un niveau bien en deçà des seuils d'alertes apprécié à 5.0 ans pour l'exercice 2024. Pour mémoire, la capacité de désendettement s'élevait à 14.0 ans en 2014.

La Ville poursuit ses efforts de gestion afin de maintenir sa trajectoire financière vertueuse, sans hausse des taux d'imposition depuis 10 ans, dans un contexte pourtant contraint (poursuite de la hausse de l'inflation, incertitude sur les taux d'intérêts...) afin de garantir la continuité des actions engagées en matière de services publics et d'amélioration du cadre de vie des L'Haÿssiennes et des L'Haÿssiens.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.